

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 avril 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13 et 14 avril 2015

2015 DAC 15 Subventions (294.100 euros) à 45 associations au titre de l'aide à la diffusion du spectacle vivant à Paris.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mars 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions de fonctionnement à 45 associations ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Théâtre

Article 1 : Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à l'association Asanisimasa, 35 rue des Petits Carreaux 75002 Paris, pour le spectacle George Kaplan, présenté au Théâtre de la Tempête et au théâtre Paris-Villette du 10 au 14 février 2015 puis du 7 mai au 7 juin 2015. 182658; 2015_00680.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée à l'association Compagnie Calvero, 148 Boulevard Mac Donald 75019 Paris, pour le spectacle La carte du temps, présenté au Théâtre 13 du 28 avril au 7 juin 2015. 169941; 2015_00375.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Collectif DRAO, 14 avenue Parmentier 75011 Paris, pour le spectacle 4 images de l'amour, présenté au Théâtre de la Tempête du 16 janvier au 15 février 2015. 182596; 2015_00370.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 9.000 euros est attribuée à l'association Compagnie RL, 11 rue Saint Luc 75018 Paris, pour le spectacle La double inconstance, présenté au Théâtre de l'Atalante du 28 février au 29 mars 2015. 20712; 2015_00101.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Exit Compagnie, 42 rue Adam de Craponne 34000 Montpellier, pour le spectacle, sauver la peau présenté au Théâtre Ouvert du 26 janvier au 14 février 2015. 182311 ; 2015_00417.

Article 6 : Une subvention d'un montant de 9.000 euros est attribuée à l'association Garçon pressé, 41 rue Pelleport 75020 Paris, pour le spectacle Les inquiets et les brutes, présenté au Théâtre du lucernaire du 7 avril au 16 mai 2015. 149161; 2015_00419.

Article 7 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Hybrides et Compagnie, 64 Avenue Philippe Auguste 75011 Paris, pour le spectacle Music-hall, présenté au Théâtre de la Manufacture des Abbesses du 22 avril au 13 juin 2015. 182279; 2015_00196.

Article 8 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à la SARL La Manufacture, 2903 route de Mende 34090 Montpellier, pour le spectacle, Tête d'Or, présenté au Théâtre de la Tempête du 12 mars au 12 avril 2015. 182421; 2015_00255.

Article 9 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association La Traverse, 11 rue Caillaux Maison des associations 75013 Paris, pour le spectacle Les amours de Don Perlimplin, présenté au Théâtre de l'Epée de bois du 7 au 24 mai 2015. 32201; 2015_00430.

Article 10 : Une subvention d'un montant de 9.000 euros est attribuée à l'association Le Théâtre de l'Homme, 38 boulevard Henri IV - Maison des associations 75004 Paris, pour le spectacle Une famille aimante mérite de faire un vrai repas, présenté au Théâtre du Lucernaire du 13 mai au 28 juin 2015. 65761; 2015_00115.

Article 11 : Une subvention d'un montant de 9.000 euros est attribuée à l'association Théâtre de la Véranda, 26 rue de Verdun 94500 Champigny sur Marne, pour le spectacle Entre les actes, présenté au Vingtième Théâtre du 23 avril au 14 juin 2015. 53842; 2015_00352.

Article 12 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Théâtre Charbon, 32 rue Eugène Vignat, 45000 Orléans, pour le spectacle les eaux lourdes, présenté au Théâtre du Lucernaire du 28 janvier au 4 avril 2015. 182029; 2015_00394.

Article 13 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Toda Via, 58 rue Georges Boisseau C/O Fondation Roguet 92110 Clichy, pour le spectacle Le Révizor, présenté au Théâtre de la Tempête du 15 janvier au 15 février 2015. 182629; 2015_00435.

Article 14 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Le grand gardon blanc, 35 bis rue de Reuilly 75012 Paris, pour le spectacle Les armoires normandes, présenté par les Chiens de Navarre au Théâtre des Bouffes du Nord du 3 au 22 mars 2015 ; 182066 ; 2015_00426.

Article 15 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Soy création, 10 rue Santeuil 75005 Paris, pour le spectacle La discrète amoureuse présenté au Théâtre 13 du 3 mars au 12 avril 2015 ; 72663 ; 2015_00314.

Danse

Article 16 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association EALP, 28 boulevard de l'armée 16000 Angoulême, pour le spectacle Etude de cas: Eloïse D., présenté au Théâtre de l'Etoile du Nord les 27, 28 et 29 mai 2015. 182576; 2015_00381.

Article 17 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Métatarses, 165 rue Saint Roch 16000 Angoulême, pour le spectacle Riz complet, présenté au Théâtre de l'Etoile du Nord du 13 au 31 mai 2015. 182243; 2015_00444.

Article 18 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Compagnie Kadidi, 40 rue Saintes 13001 Marseille, pour le spectacle Samedi détente, présenté au Théâtre Monfort du 15 au 31 janvier 2015. 182548; 2014_07556.

Article 19 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association PM, 17 rue de la Jonquière 75017 Paris, pour le spectacle Héroïne, présenté au Théâtre de l'Etoile du Nord les 19, 20 et 21 mai 2015. 19946; 2015_00392;

Article 20 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Indisciplinaire(s), 76, rue Voltaire Maison des Suds 93100 Montreuil, pour le festival Concordan(s)e, qui se déroule dans différents lieux du 2 mars au 8 avril 2015. 171743; 2014_06699.

Jeune public

Article 21 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Le rideau à Sonnette, 8 rue du général Renault MDA boîte 182 75011 Paris, pour le spectacle Îlot, présenté au Théâtre Dunois du 3 au 14 juin 2015. 16871; 2015_00388.

Article 22 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à l'association Compagnie de la Jeunesse aimable, 37 avenue Pasteur 93100 Montreuil, pour le spectacle Falstaffe, présenté au Théâtre Paris-Villette du 15 au 25 avril 2015. 182463; 2015_00264.

Article 23 : Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée à l'association de l'Aube, 4 rue des Arènes 75005 Paris, pour le spectacle La Tectonique des plaques, présenté au Théâtre Dunois du 1er au 12 avril 2015. 19429; 2015_00109.

Article 24 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Compagnie Ingaleo, 34 rue Richer 75009 Paris, pour le spectacle Les inséparables, présenté au Théâtre Paris-Villette du 25 juin au 12 juillet 2015. 183125; 2015_03475.

Article 25 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Compagnie 7 au soir, 14 rue de la Croisette 77510 Doue, pour le spectacle Mamie Rôtie, présenté au Théâtre Dunois du 4 au 15 mars 2015. 182605; 2015_00431.

Article 26 : Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à l'association Praxinoscope, 68 rue André Joineau 93310 Le Pré Saint Gervais, pour le spectacle Prunes Vertes et Cheval Bambou, présenté au Théâtre Dunois du 4 au 20 février 2015. 19561; 2015_00129.

Article 27 : Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée à l'association La Main d'Oeuvres, 791 rue Roger Salengro 80500 Camon, pour le spectacle Les insomnies, présenté au Théâtre Dunois du 18 mars au 29 mars 2015. 182480; 2015_00277.

Article 28 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association La part des anges, 32 rue de l'hôpital 76000 Rouen, pour le spectacle Dormir cent ans, présenté au Théâtre Paris-Villette du 25 février au 10 mars 2015. 57081; 2015_00558.

Article 29 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association La Barak'a Théâtre, Paris-Montreuil, 120 bis rue de Paris 93100 Montreuil, pour le spectacle Fille ou garçon ? That is (not) the question ?, présenté au Ciné 13 Théâtre du 20 décembre 2014 au 28 février 2015. 32681; 2015_00117.

Article 30 : Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée à la SARL Mystoria, 118 - 130 avenue Jean Jaurès 75171 Paris Cedex 19, pour le spectacle Zaza bizar, présenté au La Baleine blanche du 26 novembre 2014 au 27 mai 2015. 182533; 2015_00354.

Cirque, Marionnettes, Arts de la rue, Mime et Geste

Article 31 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Compagnie N°8, 58, avenue de la République 75011 Paris, pour le spectacle Garden party, présenté dans l'espace public parisien en avril et juin 2015. 182316; 2015_00379.

Article 32 : Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à l'association Ahouai Nansi tropicien (La Débordante Compagnie), 73, rue des Bons raisins 92500 Rueil Malmaison, pour le spectacle Rassemblement - Ce qui m'est dû, présenté dans l'espace public parisien les 15, 16 et 17 mai 2015. 35081; 2015_00397.

Article 33 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Changement de Décor (Les Souffleurs), 2 rue Chapon 93300 Aubervilliers, pour le spectacle Les Regardeurs, présenté dans le 19 e arrondissement du 20 au 24 mai 2015. 182470; 2015_00342.

Article 34 : Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à l'association Association Na (Cie Nathalie Pernette), 10 avenue de Chardonnet 25000 Besançon, pour le spectacle La Figure du Gisant, présenté dans le cimetière Montmartre le 17, 18 et 19 mai 2015. 182417; 2014_07582.

Article 35 : Une subvention d'un montant de 1.600 euros est attribuée à l'association Annibal et ses Eléphants, B 310 – 42 avenue Henri Barbusse – 92700 Colombes, pour le spectacle Economic Strip, présenté dans l'espace public parisien les 8, 9 et 10 mai 2015. 182526; 2015_03770.

Article 36 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à l'association ZART, 4 avenue Taillade 75020 Paris, pour le spectacle Circofonia, présenté au Studio de l'Ermitage une date en mars, mai, juin et juillet 2015. 182637; 2015_00502.

Article 37 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Galapiat Circus,
1 rue des Terres Nevas 22360 Langueux, pour le spectacle, Capilotractées présenté au Théâtre Monfort du 12 au 30 mai 2015. 182575; 2015_00357.

Article 38 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Cie 100 Issues, Hameau le Grand Bourreau 37300 Joué-Les-Tours, pour le spectacle Sonate pour 4 Chiens, présenté au Cirque Électrique du 7 au 15 janvier 2015. 182545 ; 2015_00396.

Article 39 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Cie Lunatic, 7 - 9 rue du Val de Grâce 75005 Paris, pour le spectacle La Fileuse invite..., présenté à l'Atelier du Plateau les 12, 13 et 14 février 2015. 73361; 2015_00411.

Article 40 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Le Phalène, 6 rue Civiale 75010 Paris, pour le spectacle Je clique donc je suis, présenté au Théâtre Monfort les 2 et 23 mars, le 13 avril et du 4 au 9 mai 2015. 168981; 2015_01121.

Article 41 : Une subvention d'un montant de 9.000 euros est attribuée à l'association Le T.Y.R et la Lire, 97 rue de la Poterie 77720 La Chapelle-Gauthier, pour le spectacle L'Encens et le Goudron, présenté au Théâtre de l'Etoile du Nord en mars 2015. 181478; 2015_00378.

Article 42 : Une subvention d'un montant de 5.500 euros est attribuée à l'association La Communauté Inavouable, 16-20 rue Saint-Maur 75011 Paris, pour le spectacle Christophe S., présenté à l'Atelier du Plateau le 23 et 24 janvier 2015. 131561; 2015_00424.

Article 43 : Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à l'association One Week, 75 avenue Gambetta 75020 Paris, pour le spectacle La Mécanique des phénomènes, présenté à Confluences les 27 et 28 février et le 1er mars 2015. 182168; 2015_00278.

Article 44 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Cie des Mâtinaux - théâtre de l'Atalante, 10 place Charles Dullin 75018 Paris, pour son temps fort Marionnettes, présenté au Théâtre de l'Atalante du 4 au 11 juin 2015. 41224; 2015_00304.

Article 45 : Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à l'association Hippocampe 2 passage de la Fonderie 75011 Paris, pour le spectacle Les collectionneurs, présenté à IVT du 12 au 21 mars 2015. 20641 ; 2015_00425.

Article 46 : La dépense correspondante, soit 294.100 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2015, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO